

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 OCTOBRE 2018**

**Présents :** MM M<sup>mes</sup> Alaux, Anselme, Blanc, Bressand, Descamps, Echerbault, Folcher, Gonzalez, Gotti, Granziera, Grimal, Guillemot, Millerand, Pezzot, Sébastianelli, Serre, Trapied, Zanchetta, Vintillas.

**Excusés :** N de Munter ayant donné pouvoir à MO Folcher  
J. Schmitt ayant donné pouvoir à G. Granziera  
J. Saez ayant donné pouvoir à Gil Echerbault

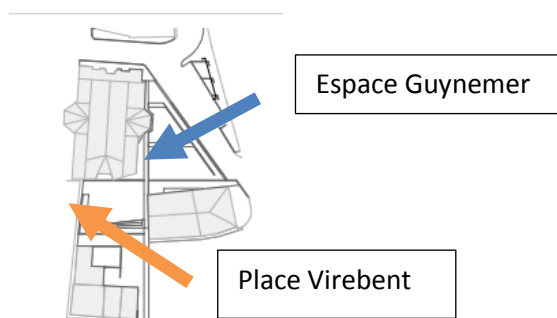
**Absent :** JP Boyer

**Secrétaire de séance :** Isabelle Grimal

**ORDRE DU JOUR**

**1 – Dénomination des espaces publics autour de l'église**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer les espaces publics comme suit :



**2- SDEHG : extension de l'éclairage public Route des Fontaines**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'extension de l'éclairage public route des Fontaines, pour un coût total estimé de 57 750€ avec une participation communale au plus égale à 11 696€.

**3 – Choix de la future urbanisation**

Le conseil municipal, à 19 voix pour, 3 abstentions, choisit d'inscrire au programme départemental 2019 d'urbanisation l'opération d'urbanisation relative à la sécurisation de l'avenue de Bellevue.

**4 -Mise en place du nouveau régime indemnitaire : RIFSEEP**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) à compter du 01/11/2018.

**6- Centrale photovoltaïque site du Coustou : convention tripartite**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer la convention tripartite entre la Commune, SUEZ RV et NEOEN, préalablement à la signature du bail emphytéotique administratif avec NEOEN, qui a pour objet de définir les modalités juridiques et techniques de manière compatible avec le réaménagement et la surveillance post-exploitation de l'ISDND placée sous la responsabilité de SUEZ.